



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/701

Régularisation des déficits des régies d'avril 2018 à décembre 2020

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/701 - REGULARISATION DES DEFICITS DES REGIES D'AVRIL
2018 A DECEMBRE 2020 (DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Les régies de recettes et d'avances font parfois l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par Monsieur le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon. Ces déficits sont le plus souvent consécutifs à des vols, des erreurs de caisse, ou des faux billets.

Conformément au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux, un ordre de versement a été établi à l'encontre des régisseurs titulaires, à concurrence des déficits constatés.

Huit régies sont à ce jour concernées par onze déficits de caisse pour la période allant d'avril 2018 à décembre 2020, et chacun des régisseurs titulaires a demandé un sursis de versement et en parallèle une demande de remise gracieuse.

Monsieur le Directeur régional des finances publiques, par délégation de Monsieur le Ministre délégué chargé des comptes publics statuera sur ces demandes qui ont pour effet d'apurer les déficits retranscrits en comptabilité.

Le Conseil municipal est sollicité pour avis.

Monsieur le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon a également été sollicité pour avis.

Les régies présentant un déficit de caisse pour lesquelles les régisseurs ont demandé un sursis de versement et une remise gracieuse sont les suivantes :

Régie	Montant du déficit	Origine du déficit	Avis du Trésorier
Régie de recettes piscine Charial	141,00 €	Vol sans effraction	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes piscine Charial	314,70 €	Vol sans effraction	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes centre nautique Tony-Bertrand	262,00 €	Incident technique lors de la prise en charge des fonds par la société de transports de fonds	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes centre nautique Tony-Bertrand	5,00 €	Faux billet	Avis favorable à une remise gracieuse

Régie	Montant du déficit	Origine du déficit	Avis du Trésorier
Régie de recettes Direction de l'enfance	1 007,41 €	Vol avec effraction	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes Direction de l'enfance	586,30 €	Vol avec effraction	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes Direction de l'enfance	7 940,00 €	Perte d'une enveloppe transmise à la Poste par la régisseuse en vue de son acheminement auprès du centre de remboursement des CESU	Avis défavorable à une remise gracieuse
Régie de recettes piscine Garibaldi	25,00 €	Perte d'un chèque	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	50,00 €	Faux billet	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes Direction de l'économie, du commerce, de l'artisanat	20,00 €	Faux billet	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes patinoires	69,00 €	Erreur de caisse	Avis favorable à une remise gracieuse
Régie de recettes Lyon nature	200,00 €	Vol de pièces de monnaie dans un distributeur	Avis favorable à une remise gracieuse

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1- Un avis favorable est donné sur les demandes de remise gracieuse présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous :

- régie de recettes piscine Charial suite à deux vols sans effraction pour un montant total de 455,70 €;
- régie de recettes centre nautique Tony Bertrand suite d'une part à un incident technique lors de la prise en charge des fonds par la société de transports de fonds et d'autre part à la constatation de faux billets dans la caisse pour un montant total de 267,00 €;
- régie de recette de la Direction de l'enfance suite à deux vols avec effraction et la perte d'une enveloppe transmise à la poste par la

- régisseuse en vue de son acheminement auprès du centre de remboursement des CESU pour un montant total de 9 533,71 €;
- régie de recettes piscine Garibaldi suite à la perte d'un chèque pour un montant de 25,00 €;
 - régie de recettes Musée de l'imprimerie et de la communication graphique suite à la constatation de faux billets dans la caisse pour un montant total de 50,00 €;
 - régie de recettes de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat suite à la constatation de faux billets dans la caisse pour un montant total de 20,00 €;
 - Régie de recettes des patinoires suite à une erreur de caisse pour un montant total de 69,00 €;
 - Régie de recettes Lyon nature suite à un vol de pièces de monnaie dans un distributeur pour un montant total de 200,00 €
- 2- De prendre en charge sur le budget de la commune la somme de dix mille six cent vingt euros et quarante et un centimes (10 620,41 €).
- 3- La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2021 au compte 6577 du chapitre 65 du Budget Principal.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET